

Inspection de l'éducation nationale Joigny Centre Yonne

> Téléphone 03 86 62 00 71 Courriel secjoi@ac-dijon.fr

10 Avenue Rhin et Danube 89300 JOIGNY Mesdames, Messieurs les directeurs, les enseignants de l'école, les titulaires remplaçants, les stagiaires, les personnels spécialisés des RASED, ...

Quelques informations.

1. Gestion de la crise.

L'organisation pour l'accueil des enfants de personnels soignants et autres personnels indispensables à la gestion de crise se met en place dans nos écoles relais de la circonscription. Je vous rappelle les écoles, Joigny Albert Garnier, Migennes Anne Frank et Saint-Florentin Jean Pézennec. Je remercie les directeurs qui oeuvrent aux côtés des collectivités pour assurer le fonctionnement.

Sur le temps scolaire, les mercredi, samedi et dimanche, le nombre d'enseignants volontaires accompagnés des agents municipaux permet à ce jour une rotation. Evidemment, si d'autres enseignants le souhaitent, il est toujours possible d'apporter son soutien et de se faire connaître auprès des directeurs des trois écoles. Pour vos déplacements, à limiter au maximum, il convient de se munir du justificatif de déplacement professionnel visé par le Directeur académique. Une nouvelle version nous a été communiquée (en PJ). Pour celles et ceux qui ont déjà ce document, il conviendra simplement d'ajouter la durée de validité, à savoir, le 30 avril 2020.

2. Continuité pédagogique.

Les conseillères pédagogiques vous adressent régulièrement des éléments pour vous aider dans vos démarches auprès des élèves et de leurs parents. Vous n'hésiterez pas à les solliciter directement pour tout questionnement.

3. Poursuite de scolarité.

Je vous rappelle que le calendrier est maintenu. En conséquence, je vous propose d'en simplifier quelque peu la démarche :

- pour les demandes de raccourcissement de cycle, seule la fiche navette me sera communiquée à partir du moment où toutes les parties sont favorables au projet.
- pour les demandes de maintien en maternelle, aucun élément ne me sera transmis puisque c'est à la MDPH de statuer.
- pour les demandes de maintien en élémentaire, je me permets d'insister sur le caractère exceptionnel du projet. Vous me ferez parvenir un dossier numérique le plus significatif possible (compte-rendu d'équipe éducative, avis éventuel d'un membre du RASED, quelques travaux d'élèves, ...).

4. Carte scolaire.

Les instances doivent se tenir dès la semaine prochaine.

Un grand merci à tous pour votre mobilisation et votre adaptation à ces nouvelles conditions de travail. Je me tiens à votre disposition, si des collègues souhaitent directement échanger avec moi, vous pourrez leur communiquer sans difficulté mon adresse mail <u>ienjoi@ac-dijon.fr</u> ou mon téléphone, 06 61 21 06 41.

L'inspecteur de l'éducation nationale Nicolas Briolland